

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SURFACE BONDER ULTRA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs, produits d'étanchéité

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Integra Adhesives
600 Ellis Road
27703 Durham, NC - USA
T 1-919-598-2400
www.integra-adhesives.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Transportation and Medical: CHEMTEL Tel. 800-255-3924; +1 813-248-0585 (International)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	This number provides contact details for all French Poison Control centers. These poison and toxicovigilance centers provide free medical assistance (excluding call costs), 24 hours a day, 7 days a week.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4 H332
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, H335
catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

: Attention

Composants dangereux :

: Aliphatic polyisocyanate; Hexamethylene diisocyanate ; N, N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mentions de danger (CLP)

diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle; Diethyl fumarate; Aspartic Ester

: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 - Nocif par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau.

P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Toxicité aiguë inconnue (CLP: Classification, étiquetage, emballage.) - FDS

: le mélange contient 0,14% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral)

le mélange contient 0,14% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané)

le mélange contient 0,14% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

Dangers pour l'environnement aquatique inconnus (CLP)

: Contient 0,14 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aliphatic polyisocyanate	(N° CAS) 28182-81-2 (N° CE) 500-060-2	60 - 70	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
N, N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle	(N° CAS) 136210-30-5 (N° CE) 429-270-1 (N° Index) 607-521-00-8	10 - 20	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Aluminum hydroxide	(N° CAS) 21645-51-2 (N° CE) 244-492-7	10 - 20	Non classé
Colloidal Silicon dioxide	(N° CAS) 112945-52-5 (N° CE) 231-545-4	0 - 2	Non classé
Silicon dioxide (amorphous)	(N° CAS) 7631-86-9 (N° CE) 231-545-4	0 - 2	Non classé
Diethyl fumarate	(N° CAS) 623-91-6 (N° CE) 210-819-7	0.1 - 0.9	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373
Aspartic Ester	(N° CAS) 152637-10-0	0.3 - 0.7	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Hexamethylene diisocyanate (Note 2)	(N° CAS) 822-06-0 (N° CE) 212-485-8 (N° Index) 615-011-00-1	0.1 - 0.5	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317
--	---	-----------	--

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hexamethylene diisocyanate	(N° CAS) 822-06-0 (N° CE) 212-485-8 (N° Index) 615-011-00-1	(0,5 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317 (0,5 ≤ C ≤ 100) Resp. Sens. 1, H334

Note 2 : La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeur. Peut causer une irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistants au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux,
-------------------	---

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles : Acides forts. Oxydants forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

adhésifs. mastic.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hexaméthylène diisocyanate (822-06-0)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diisocyanate d'hexaméthylène
VME (mg/m ³)	0,075 mg/m ³
VME (ppm)	0,01 ppm
VLE(mg/m ³)	0,15 mg/m ³
VLE (ppm)	0,02 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; certaines ou toutes ces VLE s'entendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 5 min; risque d'allergie respiratoire
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

où il y a risque d'exposition. Éviter les éclaboussures. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. gants en caoutchouc nitrile. gants en caoutchouc naturel. EN 374

Protection oculaire:

Safety glasses. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Empêcher tout ruissellement d'eau contaminée. Empêcher toute fuite ou déversement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: liquide visqueux.
Couleur	: Blanc cassé.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse peut se produire.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Nocif par inhalation.

SURFACE BONDER ULTRA	
ATE (poussières, brouillard)	2,232 mg/l/4h

Aliphatic polyisocyanate (28182-81-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

N, N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle (136210-30-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg résultats obtenus sur un produit similaire
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg résultats obtenus sur un produit similaire
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,224 mg/l/4h résultats obtenus sur un produit similaire

Diethyl fumarate (623-91-6)	
DL50 orale rat	1367 mg/kg

Aspartic Ester (152637-10-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg résultats obtenus sur un produit similaire
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,224 mg/l/4h résultats obtenus sur un produit similaire

Colloidal Silicon dioxide (112945-52-5)	
DL50 orale rat	3160 mg/kg

Silicon dioxide (amorphous) (7631-86-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 58,8 mg/l/4h

Toxicité aiguë inconnue (CLP: Classification, étiquetage, emballage.) - FDS : le mélange contient 0,14% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral)
le mélange contient 0,14% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané)
le mélange contient 0,14% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Silicon dioxide (amorphous) (7631-86-9)

Groupe IARC	3 - Non classable
-------------	-------------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-------------------------------	--

Diethyl fumarate (623-91-6)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	11 mg/kg
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	11 mg/kg

Aspartic Ester (152637-10-0)

LOAEL (animal/mâle, F0/P)	200 mg/kg résultats obtenus sur un produit similaire
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	200 mg/kg résultats obtenus sur un produit similaire
LOAEL (animal/mâle, F1)	1000 mg/kg résultats obtenus sur un produit similaire
LOAEL (animal/femelle, F1)	1000 mg/kg résultats obtenus sur un produit similaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
--	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

Aliphatic polyisocyanate (28182-81-2)

NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	3,3 – 3,4 mg/l
---	----------------

Diethyl fumarate (623-91-6)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	< 11 mg/kg de poids corporel/jour 42 d
-----------------------------	--

Aspartic Ester (152637-10-0)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	1000 mg/kg de poids corporel résultats obtenus sur un produit similaire
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	1000 mg/kg de poids corporel résultats obtenus sur un produit similaire

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-----------------------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour l'environnement aquatique inconnus (CLP)	: Contient 0,14 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue
---	--

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
---	--------------

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Aliphatic polyisocyanate (28182-81-2)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 96 h Danio rerio
EC50 crustacea	> 100 mg/l 48 h
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l 72 h green algae

N, N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle (136210-30-5)	
CL50 poisson 1	66 mg/l 96 h Danio rerio (résultats obtenus sur un produit similaire)
EC50 crustacea	88,6 mg/l (résultats obtenus sur un produit similaire)

Diethyl fumarate (623-91-6)	
CL50 poisson 1	38 mg/l 96 h Pimephales promelas

Aspartic Ester (152637-10-0)	
CL50 poisson 1	66 mg/l 96 h Danio rerio (résultats obtenus sur un produit similaire)
EC50 crustacea	> 100 mg/l 48 h
ErC50 (algues)	> 100 mg/l 72 h

Silicon dioxide (amorphous) (7631-86-9)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l
EC50 crustacea	> 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SURFACE BONDER ULTRA	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Aliphatic polyisocyanate (28182-81-2)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d

N, N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle (136210-30-5)	
Biodégradation	13 % 28 d (résultats obtenus sur un produit similaire)

Diethyl fumarate (623-91-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	92 – 95 %

Aspartic Ester (152637-10-0)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	23 % 28 d

Silicon dioxide (amorphous) (7631-86-9)	
Persistance et dégradabilité	Produit persistant.

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SURFACE BONDER ULTRA	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Aspartic Ester (152637-10-0)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1872
---	------

12.4. Mobilité dans le sol

SURFACE BONDER ULTRA	
Ecologie - sol	Non établi.

Aspartic Ester (152637-10-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	4,2 – 5,1
--	-----------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SURFACE BONDER ULTRA	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé.
Code HP	: HP13 - "Sensibilisant": déchet qui contient une ou plusieurs substances connues pour être à l'origine d'effets sensibilisants pour la peau ou les organes respiratoires. HP5 - "Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration": déchet pouvant entraîner une toxicité spécifique pour un organe cible par une exposition unique ou répétée, ou des effets toxiques aigus consécutifs à l'aspiration. HP6 - "Toxicité aiguë": déchet qui peut entraîner des effets toxiques aigus après administration par voie orale ou cutanée, ou suite à une exposition par inhalation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non réglementé.
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé.
N° ONU (IATA)	: Non réglementé.
N° ONU (ADN)	: Non réglementé.
N° ONU (RID)	: Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé.
Nom d'expédition (IMDG)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé.

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé.

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé.

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

Transport par voie fluviale

Non réglementé.

Transport ferroviaire

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	SURFACE BONDER ULTRA ; Aliphatic polyisocyanate ; Hexamethylene diisocyanate ; N, N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle ; Diethyl fumarate ; Aspartic Ester	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	N, N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle ; Aspartic Ester	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Substance (s) non soumise au règlement (CE) n ° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117 / CEE.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	Code catalogue européen des déchets (CED)
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	TWA: Poids moyen
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	WEL: Limite d'exposition au lieu de travail
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. Informations sur le fabricant. United Nations Economic Commission for Europe: About the GHS. Accessed at http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

SURFACE BONDER ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	H332	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

SDS Prepared by: The Redstone Group, dba SafeBridge Consultants, Inc.
110 Polaris Pkwy
Suite 200
Westerville, OH USA 43082
P: +1 (614) 923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit